

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 12 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V 29 Vœu relatif à la communication autour de la première édition du Label « Fabriqué à Paris » et à la pérennisation du dispositif.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu du groupe PC-FG, sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj relatif à la communication autour de la première édition du Label « Fabriqué à paris » et à la pérennisation du dispositif ;

Considérant le succès de la première édition du Label « Fabriqué à paris », décerné à 234 produits ;

Considérant que les parisien-ne-s, artisans et fabricant-e-s parisien-ne-s ont manifesté un vif intérêt pour le Label, qui permet aux premiers de faire des choix de consommations responsables et aux seconds de mettre en valeur leur production ;

Considérant que ce Label est pour notre collectivité un moyen de protéger son patrimoine et de mettre en valeur des savoir-faire territoriaux ;

Considérant que les lauréats du Label « Fabriqué à Paris » appartiennent souvent à de petites structures et ont besoin de visibilité pour développer leur activité ;

Considérant que la ville de Paris utilise pour ce faire ses supports de communication, notamment le site Paris.fr qui recense les lauréats de la première édition, et travaille à la mise en place au cours des prochains mois de différentes opérations de communication dont la publication d'un catalogue des produits labélisés;

Considérant que la promotion et la valorisation des activités de fabrication parisiennes est la première des préconisations de la Mission d'information et d'évaluation « Fabriquer à paris » ;

Considérant que du 7 septembre au 22 octobre 2016 s'est tenue une exposition « made in Paris » à l'Hôtel de Ville et qu'une telle opération pourrait être renouvelée pour promouvoir les produits ayant reçu le Label « Fabriqué à Paris » ;

Considérant que la MIE « Fabriquer à Paris » recommande de mettre en œuvre une stratégie renforcée en matière d'action foncière et immobilière ;

Considérant la création, en septembre dernier, du GIE Paris Commerces, groupement inter-bailleurs assurant l'ensemble de la commercialisation des locaux commerciaux des bailleurs sociaux Parisiens (Paris Habitat, RIVP, Elogie-SIEMP) et dont l'un des principaux objectifs est de favoriser l'installation du commerce de proximité et d'artisans, en proposant des niveaux de loyers adaptés en fonction des activités et des besoins des territoires ;

Considérant que nombreux artisans font part de leurs difficultés à trouver ou à conserver un local qui réponde à leurs besoins de fabrication et de production du fait notamment du coût du foncier à Paris ;

Considérant que pour contourner la difficulté d'accès au foncier à Paris, certain-e-s fabricant-e-s émettent le souhait de partager des locaux et de mutualiser des espaces à plusieurs ;

considérant le vœu adopté en lors du conseil de Paris de novembre 2017 relatif au lancement d'un appel à projets sur les Halles Charolais pour promouvoir sur ce site le développement d'activités liées à l'artisanat et à la « Fabrication à Paris », vœu qui demandait « qu'un recensement des besoins des artisans et fabricants soit établi en amont de l'établissement du cahier des charges de l'appel à projet sur les Halles, en lien avec les Ateliers de Paris, afin de prévoir des solutions d'aménagement qui répondent à ces besoins » ;

Considérant la politique de soutien de la Ville de Paris à l'artisanat via différents dispositifs : PLU, Vital'Quartier, contrat Paris'Commerce, GIE Paris'Commerce, bourses et prix (prix du Gout d'Entreprendre, Prix de la Meilleure Baguette de Paris, prix coup de pouce commerce dans les quartiers populaires, Prix de la Création,..), etc. ;

Considérant l'organisation en 2018 d'une seconde édition du Label « Fabriqué à Paris » ;

Sur proposition de l'exécutif municipal,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris, via son Adjointe en charge du Commerce et de l'Artisanat, continue le travail engagé pour valoriser les produits lauréats du Label Fabriqué à Paris (partenariat avec la boutique Paris Rendez-vous, catalogue, etc.) et que les lauréats bénéficient des divers supports de communication de la Ville de Paris ;
- Que la SEMAEST via le contrat Paris'Commerces et le GIE Paris'Commerces favorisent, conformément aux objectifs qui leur ont été assignés par la Ville, l'implantation des artisans dans Paris en concertation avec les Mairies d'arrondissement, ainsi que leur accès aux locaux par des loyers adaptés et des possibilités de mutualisation ;
- Que soit présenté en Conseil de Paris les travaux du GIE Paris commerces dans le cadre d'un compte-rendu d'activité annuel.